

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 décembre 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^e jour du mois de décembre 2017, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre 2017.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2017.
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION:

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.
7. Dépôt du rôle général de perception.
8. Nominations des représentants des différents comités :
 - 8.1 Office municipal d'habitation
 - 8.2 Comité de retraite des employés (2)
 - 8.3 Comité de l'eau potable Boischatel/L'Ange-Gardien (2)
 - 8.4 Comité gestion des matières résiduelles (MRC)
9. Adoption du calendrier des séances du Conseil 2018.
10. Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ pour l'année 2018 - Transport collectif des personnes.
11. Adoption du projet de règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Boischatel.
12. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Boischatel.
13. Autorisation de dépenses – Système d'alarme et contrôle d'accès – Hôtel de ville et garage.
14. Subvention de la MRC – Dons à la Maison des jeunes et à la FADOQ.
15. Acceptation de soumission - Entretien ménager des bâtiments : Hôtel de ville – Bureau administratif des loisirs – Maison Vézina – Écocentre.
16. Offre de services professionnels en droit municipal – Morency Société d'avocats.
17. Offre de services professionnels en droit municipal – Lavery De Billy, avocats.

TRAVAUX PUBLICS:

18. Tableaux d'affichage électroniques extérieurs – Travaux.
19. Autorisation de dépenses - Achat d'un camion-citerne.
20. Autorisation de dépenses - Achat d'une chenillette.

URBANISME:

21. Demande de PIIA – 5337 avenue Royale.

LOISIRS

22. Demande au programme de soutien à des projets de garde pendant la semaine de relâche et la saison estivale 2018.

AUTRES

23. Motion de félicitations – Signaleurs routiers.

DIVERS

24. Périodes de questions :
 - 24.1 Membres du Conseil
 - 24.2 Public
25. Levée / Ajournement

2. Résolution # 2017-335 « Adoption de l'ordre du jour »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y ajoutant :

23. Motions de félicitations – Signaleurs routiers.

3. Résolution # 2017-336 « Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017 »

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2017 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

4. Résolution # 2017-337 « Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2017 »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de novembre 2017, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Côte de l'Église
- Usine d'eau potable

De la part de l'assistance :

- Côte de l'Église
- Terrain Club de golf
- Allocation de départ des élus
- Aréna
- Écocentre

ADMINISTRATION

6. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.*

7. *Dépôt du rôle général de perception.*

8. **Nominations des représentants des différents comités :**

8.1 **Résolution # 2017-338 « Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation »**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin, et résolu de nommer monsieur le conseiller Nelson Bernard représentant de la Municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

8.2 **Résolution # 2017-339 « Nomination de représentants au Comité de retraite des employés »**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer deux représentants de la Municipalité au Comité de retraite des employés;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens, et résolu de nommer messieurs les conseillers Michel Cauchon et Nelson Bernard, représentants de la Municipalité au Comité de retraite des employés.

8.3 **Résolution # 2017-340 « Nomination d'un représentant au Comité de l'eau potable Boischatel / L'Ange-Gardien »**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer d'un représentant au Comité de l'eau potable;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin, et résolu de nommer monsieur le maire Benoit Bouchard et monsieur le conseiller Michel Cauchon représentants de la Municipalité au Comité de l'eau potable.

8.4 **Résolution # 2017-341 « Nomination d'un représentant au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC) »**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC);

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, et résolu de nommer madame la conseillère Natasha Desbiens représentante de la Municipalité au Comité de gestion des matières résiduelles (MRC).

9. **Résolution # 2017-342 « Calendrier des séances du Conseil 2018 »**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville et débuteront à 20h00 :

Lundi, 15 janvier

Lundi, 5 février

Lundi, 5 mars

Mardi, 3 avril

Lundi, 7 mai

Lundi, 4 juin

Mardi, 3 juillet

Lundi, 20 août

Mardi, 4 septembre

Lundi, 1^{er} octobre

Lundi, 5 novembre

Lundi, 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

10. Résolution # 2017-343 : « Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ pour l'année 2018 - Transport collectif des personnes »

Considérant que la municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif des personnes depuis les années 1970 assurés par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Considérant que le décret 1152-2002 du 25 septembre 2002 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, volet 2 prévoit qu'à compter du 31 décembre 2001, une municipalité, ne faisant plus partie du territoire d'une société de transport en commun, mais dont les services de transport en commun sont toujours assurés par cet organisme, peut recevoir une subvention correspondante au coût net des taxes, incluant la taxe fédérale sur les produits et services, applicables sur les services de transport en commun exploités sur son territoire. Le coût net des taxes correspond au coût des taxes moins le remboursement partiel de ces taxes dont bénéficie déjà la municipalité ;

Considérant que le décret 1152-2002 est toujours en vigueur;

Considérant que la municipalité de Boischatel a signé un nouveau contrat avec le RTC en date du 4 septembre 2015 et que la rémunération est ajustée selon l'article 8 pour un montant de 651 225,28 \$ (plus les taxes applicables) pour l'année 2017;

Considérant que les taxes fédérales sont remboursées à 100 % aux municipalités et que les taxes provinciales sont remboursées à 50 % aux municipalités, la subvention demandée au MTQ est de 32 480 \$.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel demande au MTQ, une subvention à l'exploitation de 32 480 \$ pour le maintien du transport collectif des personnes pour l'année 2018.

Projet de règlement numéro 2017-1046

Ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel.

11. Résolution # 2017-344 « Adoption du projet de règlement numéro 2017-1046 »

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

12. Résolution # 2017-345 « Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-1046 »

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 2017-1046 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel.

13. Résolution # 2017-346 « Autorisation de dépenses – Système d'alarme et contrôle d'accès – Hôtel de ville et garage »

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le système d'alarme et le système de contrôle d'accès;

Considérant l'offre de prix reçue de Logic-contrôle;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la première proposition de la compagnie Logic-contrôle et d'autoriser une dépense totale de 12 625 \$, pour l'installation d'un nouveau système d'alarme et de contrôle d'accès. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement pour une période de trois (3) ans à partir du 1er janvier 2018.

14. Résolution # 2017-347 « Subvention de la MRC – Dons à la Maison des jeunes et à la FADOQ »

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement des territoires, octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de donner un montant de 2 500 \$ à la FADOQ Club de Boischatel, ainsi qu'un montant de 2 500\$ à la Maison des jeunes La Piole.

15. Résolution # 2017-348 « Acceptation de soumission - Entretien ménager des bâtiments : Hôtel de ville – Bureau administratif des loisirs – Maison Vézina – Écocentre »

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager des bâtiments : Hôtel de ville – Bureau administratif des loisirs – Maison Vézina – Écocentre;

Considérant que deux soumissions ont été reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à SM inc. Les Entretiens spécialisés en référence à l'option numéro 2 pour une durée de 2 ans pour un montant de 66 871,35 \$ taxes incluses, selon l'estimé au bordereau de soumission.

16. Résolution # 2017-349 « Offre de services professionnels en droit municipal – Morency Société d'avocats »

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'offre de services professionnels en droit municipal;

Considérant l'offre reçue de Morency Société d'avocats, en date du 21 septembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de Me Philippe Asselin de la firme Morency Société d'avocats pour une somme forfaitaire de 1 000\$ par année, taxes et déboursés non inclus. Les personnes autorisées à utiliser ce service sont le maire, le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe, le greffier-trésorier adjoint et le directeur de l'urbanisme de la Municipalité.

17. **Résolution # 2017-350 « Offre de services professionnels en droit municipal »**

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'offre de services professionnels en droit municipal;

Considérant l'offre reçue de Lavery De Billy, avocats en date du 7 septembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de Me Daniel Bouchard de la firme Lavery De Billy sous forme « d'abonnement » à un « service de première ligne » pour une somme forfaitaire de 800\$ par année, taxes et déboursés non inclus. Les personnes autorisées à utiliser ce service sont le maire, le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe, le greffier-trésorier adjoint et le directeur de l'urbanisme de la Municipalité.

TRAVAUX PUBLICS

18. **Résolution # 2017-351 « Tableaux d'affichage électroniques extérieurs – Travaux »**

Considérant que les travaux d'installation des afficheurs électroniques commenceront bientôt;

Considérant la résolution numéro 2017-297 du 2 octobre 2017;

Considérant que des modifications aux structures présentes sont nécessaires;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la somme totale de 45 000 \$ pour l'achat des deux afficheurs électroniques ainsi que pour l'installation et les modifications à la structure de l'entrée ouest de la Municipalité. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

19. **Résolution # 2017-352 « Autorisation de dépenses - Achat d'un camion-citerne »**

Considérant l'opportunité d'acheter un camion-citerne de la Ville de Québec;

Considérant que la Ville de Québec est intéressée à céder à la Municipalité le camion-citerne Volvo WX64, pour un montant de 4 500\$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour l'achat d'un camion-citerne auprès de la Ville de Québec, pour une somme totale de 50 000\$, taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

20. **Résolution # 2017-353 « Autorisation de dépenses - Achat d'une chenillette »**

Considérant l'opportunité d'acheter d'une chenillette de la Ville de Québec;

Considérant que la Ville de Québec est intéressée à céder à la Municipalité la chenillette 2006 pour un montant de 35 000\$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour l'achat d'une chenillette auprès de la Ville de Québec, pour une somme totale de 35 000\$, taxes nettes incluses.

URBANISME

21. Résolution #2017-354 « Demande de PIIA – 5337, avenue Royale »

Considérant la demande de permis portant sur la réfection de la toiture pour le 5337, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la réfection de la toiture du 5337, avenue Royale, tel que présenté.

LOISIRS

22. Résolution # 2017-355 « Demande au programme de soutien à des projets de garde pendant la semaine de relâche et pour la période estivale 2018 »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser monsieur Claude Martin, directeur des loisirs et de la culture à déposer une demande au programme de soutien à des projets de garde pendant la semaine de relâche et la période estivale 2018.

AUTRES

23. Résolution # 2017-356 « Motion de félicitations – Signaleurs routiers »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations aux signaleurs routiers présents durant les travaux de réfection de la côte de l'Église pour leur excellent travail.

24. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Camion-citerne
- Avocats
- Nominations conseillers

25. Résolution # 2017-357 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h32.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 20 décembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 20^e jour du mois de novembre 2017, 19h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. La directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2017-1048 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2018.
2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2017-1047 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035.
3. Avis de motion et présentation du projet règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel.
4. Autorisation de dépenses supplémentaires – Contrôle qualitatif des travaux et des matériaux – Côte de l'Église.
5. Fin d'emploi – Journalier temporaire.
6. Autorisation de signature – Location aréna – Juin 2018.
7. Retrait de l'avis de réserve – Lots 6 167 869 et 6 167 870.
8. Autorisation des conditions salariales 2018 – Cadres et personnel non conventionné.
9. Adoption du paiement du mois de décembre 2017.
10. Périodes de questions :
 - 10.1 Membres du Conseil
 - 10.2 Public
11. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

1. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2017-1048 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2018**
2017-358

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1048 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2018. Un projet de ce règlement est présenté et une copie a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2017-1047 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035**
2017-359

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1047 modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035. Un projet de ce règlement est présenté et une copie a été remise à tous les membres du conseil municipal.

3. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel 2017-360**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1046 ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 2016-1021 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Boischatel. Un projet de ce règlement est présenté et une copie a été remise à tous les membres du conseil municipal.

4. **Résolution # 2017-361 « Autorisation de dépenses supplémentaires – Contrôle qualitatif des travaux et des matériaux – Côte de l'Église »**

Considérant les travaux de réfection de la côte de l'Église ;

Considérant l'appel d'offres public sur le SEAO;

Considérant que le mandat du contrôle qualitatif des travaux et des matériaux du chantier de la côte de l'Église donné à la firme GHD devait se terminer le 24 octobre 2017 et a dû être prolongé;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le mandat de GHD et par le fait même d'augmenter le budget qui avait été consenti, selon les prix au bordereau de soumission du 23 mars 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser les dépenses supplémentaires pour le contrôle qualitatif des travaux et des matériaux du chantier de la côte de l'Église par GHD, selon les prix au bordereau de soumission.

5. **Résolution # 2017-362 « Fin d'emploi – Journalier temporaire »**

Considérant que monsieur Derek Boivin a été embauché à titre de journalier temporaire en date du 13 novembre 2017;

Considérant les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu que la municipalité de Boischatel mette fin à l'emploi du journalier temporaire.

6. **Résolution # 2017-363 « Autorisation de signature - Location de l'aréna – Juin 2018 »**

Considérant qu'un tournoi de hockey doit avoir lieu à l'Aréna de Boischatel en juin 2018;

Considérant que la Municipalité n'a pas complété la politique de tarification pour la location d'heures de glace;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot d'autoriser monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer le contrat de location pour le tournoi qui doit avoir lieu en juin 2018 au taux horaire prévu à l'entente signée avec l'ancien propriétaire du complexe sportif Trane.

7. Résolution # 2017-364 « Retrait de l'avis de réserve – Lots 6167 869 et 6 167 870 »

Considérant que la Municipalité déclare l'abandon de l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur les lots 6 167 869 et 6 167 870 du cadastre du Québec;

Considérant la résolution numéro 2016-92 identifiant pour fins de rue publique et d'infrastructures d'utilité publique, le lot 4 208 524 Ptie du cadastre du Québec et imposant sur cet immeuble une réserve pour fins publiques pour une durée initiale de 2 ans;

Considérant l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques publié le 29 avril 2016 au Livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency sous le numéro 22 270 301;

Considérant que le 28 novembre 2017, la parcelle du lot 4 208 524 visée par l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques a fait l'objet d'une modification au cadastre afin de correspondre désormais au lot 6 167 869 et à une partie du lot 6 167 870 du cadastre du Québec;

Considérant l'acte de cession notarié intervenu le 29 novembre 2017 et publié le 30 novembre 2017 au Livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency sous le numéro 23 728 647, par lequel la Municipalité est devenue propriétaire du lot 6 167 869 du cadastre du Québec;

Considérant que suite à l'avancement technique des travaux pour la mise en place des infrastructures routières, la Municipalité a acquis la superficie de terrain dont elle avait besoin;

Considérant qu'il y a donc lieu que l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques inscrit le 29 avril 2016 au Livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency sous le numéro 22 270 301 soit totalement abandonné;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

- D'abandonner totalement la réserve pour fins publiques imposée sur la parcelle du lot 4 208 524 du cadastre du Québec, correspondant aujourd'hui au lot 6 167 869 et à une partie du lot 6 167 870 du cadastre du Québec;
- De mandater Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. afin de préparer et publier un avis d'abandon de la réserve pour fins publiques, et ce, sur les lots visés par la présente résolution.

8. Résolution # 2017-365 « Autorisation des conditions salariales 2018 – Cadres et personnel non conventionné »

Considérant qu'une structure salariale a été adoptée par le Conseil municipal et est en vigueur jusqu'en 2018;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2018 conformément à la structure salariale en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et de plus, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2018.

9. Résolution # 2017-366 « Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2017 »

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2017, tel que présenté au Conseil. La directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

10. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

11. Résolution # 2017-367 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h07.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 20 décembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 20^e jour du mois de novembre 2017, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. La directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.
2. Périodes de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

1. Résolution # 2017-368 « Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 »

Considérant que le budget de la Municipalité pour l'année financière 2018 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020 ont été présentés au Conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2018 lequel budget démontre des revenus totaux de 13 170 521 \$ et des dépenses et affectations totales de 13 170 521 \$;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations présente des dépenses de l'ordre de 28 883 030 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

Que le Conseil adopte le budget de la Municipalité pour l'année financière 2018, tel que présenté, à savoir:

Charges/Dépenses

Administration générale	1 467 016 \$
Sécurité publique	1 912 578 \$
Transport	3 628 003 \$
Hygiène du milieu	2 928 279 \$
Santé et bien-être	11 003 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	547 882 \$
Loisirs et culture	2 261 927 \$
Frais de financement	1 225 155 \$
Total	13 981 843 \$

Affectation

Remboursement dette à long terme	1 659 165 \$
Remboursement fonds de roulement	368 237 \$
Total	2 027 402 \$
Moins amortissements	2 838 724 \$
Total sans amortissement	13 170 521 \$

Revenus

Taxes	10 670 215 \$
Païement tenant lieu de taxes	118 338 \$
Transferts	66 000 \$
Services rendus	1 164 645 \$
Imposition de droits	511 625 \$
Amendes et pénalités	48 925 \$
Intérêts	475 773 \$
Appropriation de surplus	115 000 \$
Total	13 170 521 \$

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 tel que présenté, et prévoit donc des investissements totaux de 28 883 030\$ pour les trois prochaines années, répartis comme suit :

Description des projets	Projets Année 2018	Projets Année 2019	Projets Année 2020	Total des trois années
Réfection infrastructures	697 000 \$	360 000 \$	- \$	1 057 000 \$
Mise aux normes-Usine de filtration	9 500 000 \$	- \$	- \$	9 500 000 \$
Acquisition de véhicules et d'équipements	415 495 \$	475 535 \$	40 000 \$	931 030 \$
Garage municipal	- \$	200 000 \$	2 800 000 \$	3 000 000 \$
Enseigne est	- \$	- \$	15 000 \$	15 000 \$
Côte de l'Église	1 000 000 \$	- \$	- \$	1 000 000 \$
Rue des Grès	- \$	1 350 000 \$	- \$	1 350 000 \$
Rue Vézina	- \$	950 000 \$	- \$	950 000 \$
Rue Tardif	- \$	- \$	875 000 \$	875 000 \$
Rue Dugal	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$
Services rue des Saphirs	- \$	1 800 000 \$	- \$	1 800 000 \$
Parcs	500 000 \$	525 000 \$	700 000 \$	1 725 000 \$
Maison Vézina	- \$	275 000 \$	- \$	275 000 \$
Aréna	6 270 000 \$	- \$	- \$	6 270 000 \$
Piscine	125 000 \$	- \$	- \$	125 000 \$
	18 507 495 \$	5 945 535 \$	4 430 000 \$	28 883 030 \$
RE= Règlement d'emprunt	18 252 000 \$	4 945 000 \$	4 375 000 \$	27 572 000 \$
FR= Fonds de roulement	255 495 \$	475 535 \$	55 000 \$	786 030 \$
FE= Fonds des espaces verts		525 000 \$		525 000 \$
Total des trois ans:	18 507 495 \$	5 945 535 \$	4 430 000 \$	28 883 030 \$

2. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Tarification
- Taux d'endettement

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

3. Résolution # 2017-369 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h24.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».